



Agent de sécurité

CAP

■ Durée

Environ 9 mois

■ Public

Tous publics sous réserve d'autorisation préalable du CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité)

■ Pré-requis

Bulletin N°3 du casier judiciaire vierge

■ Validation

- CAP «Agent de Sécurité» Diplôme de l'Éducation nationale. Niveau V
- BS (habilitation électrique)
- SST

■ Lieu

Greta Poitou-Charentes
Agence de Niort

■ Dates

Nous contacter

■ Tarif

Demander un devis



Objectifs

- Occuper un emploi d'agent de sécurité dans des espaces ouverts au public ou non, de nature commerciale, industrielle, hospitalière, privative, culturelle ou sportive. Au sein d'un service de sécurité interne ou pour le compte d'une entreprise prestataire de service en matière de sécurité.
- Assurer la sécurité dans les domaines de :
 - La protection des personnes
 - Le secours à personnes
 - La surveillance et la protection des biens
 - La protection de l'environnement
 - La lutte contre l'incendie

Contenu

Connaissance et utilisation des matériels et moyens techniques spécifiques

- Matériel de détection des comportements et des incidents (vidéosurveillance, détecteurs, alarmes)
- Matériel de centralisation et d'analyse des informations locales ou à distance (SSI, central informatique, de télésurveillance et vidéosurveillance)
- Matériel de communication (téléphonie, radio, GPS, PTI...)
- Matériel d'intervention (outils d'accès, lutte contre incendie, équipement de protection...) . Prendre connaissance des travaux

Maîtrise de la communication en situation professionnelle

- Comportement et mode de communication adapté aux situations professionnelles
- Rendu de compte d'activité
- Diffusion et archivage de l'information

Connaissances associées

- Les institutions publiques Françaises et Européennes
- L'organisation de la sécurité en France
- Le cadre juridique
- Les pratiques professionnelles
- Les techniques de communication